

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRESENTATION DE MICROPROJETS (MP) A CARITAS ITALIANA EN PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Objectif

Soutenir les communautés locales les plus vulnérables dans l'amélioration des leurs conditions de vie sociales et économiques en favorisant les relations de communion et charité, à travers des microprojets (MP) durables.

Conditions essentielles pour un MP

Un MicroProjet doit :

- S'intégrer dans le plan socio-pastoral du diocèse et obtenir l'approbation officielle de l'Evêque du lieu;
- favoriser l'amélioration des conditions socio-économiques des bénéficiaires;
- soutenir un parcours d'autonomisation de la communauté locale ;
- développer une dimension communautaire ;
- être viable/durable;
- valoriser les ressources humaines et matérielles locales.

Financement maximum

€ 5.000,00= par chaque MP.

Organismes promoteurs

Les Eglises locales avec toutes ses institutions caritatives : paroisses, groupes, associations, missionnaires, communautés religieuses ...

Domaines prioritaires d'intervention

Dans les domaines suivants, une attention particulière est accordée aux catégories qui sont en elles-mêmes vulnérables, telles que les chômeurs, les personnes handicapées physiques ou mentales, les détenus, les migrants, les minorités ...

Eau et assainissement : la réalisation des puits pour l'eau potable, réservoirs, pompes, adduction d'eau, latrines et égouts pour garantir un environnement salubre, en combattant la prolifération des maladies liés à l'insalubrité des lieux et à la mauvaise propreté.

Environnement, agriculture et élevage : développement de cultures et de fermes qui puissent garantir dans la brève période une alimentation quotidienne saine et durable ; reforestation des zones vulnérables à érosion et désertification, création des pépinières. Utilisation durable des ressources naturelles, énergies renouvelables.

Santé : soutien à l'achat du stock initial de médicaments et activités de réhabilitation et prévention dans les centres médicaux ; équipements médicaux-sanitaires et diagnostiques (gases, seringues, fils pour la suture, stéthoscopes, équipement pour l'hémodialyse, échographe etc.) ;

Travail : activités génératrices de revenus (atelier, menuiserie, salon de coiffure, etc.) pour petits entrepreneurs qui n'ont pas d'accès au système financier traditionnel. Développement de fonds de microcrédit, groupes d'entraide mutuelle et coopératives...

Education : soutien scolaire à élèves et enseignants (achat des bancs scolaires, matériel didactique, ordinateurs, etc.); support à station de radio locales qui puissent donner la parole à la communauté.

Délai de mise en œuvre

Quatre (4) mois au plus tard, à partir de la date de réception des fonds approuvés. Au cas où la réalisation du MP pourrait voir un délai ou l'exigence d'apporter de modification se présente, il est nécessaire de le

communiquer rapidement les motivations par email à Caritas Italiana (micro@caritas.it) pour obtenir l'autorisation à la variation.

Activités qui ne peuvent pas être financées

- frais administratifs et de gestion, frais de dédouanement, frais de transport, frais d'expédition;
- activités intra-ecclésiales relatif exclusivement à la liturgie, catéchèse, autres réalisations à bénéfice du clergé et/ou de congrégations religieuses (puits pour le couvent, élevage ou horticulture pour les séminaristes...);
- activités liés à situations d'émergence ;
- activités dont les dépenses ont été effectuées avant l'approbation du MP;
- achat de véhicules ;
- Projets basés seulement sur la formation (bourses d'étude ; salaires formateurs et enseignants ; frais de scolarité...)

Les dépenses détaillées ci-dessous peuvent être justifiées seulement si elles constituent un pourcentage limité du projet dans aucun cas supérieur au 40%.

- achat de petits moyens de transport (sauf voitures);
- réaménagement de bâtiments (modernisation des câblages électriques, systèmes hydrauliques, peinture);
- achat et distribution de denrées alimentaires et médicaments ;
- activités de formation.

Transmission de la demande de financement

La proposition de projet, rédigée selon le « Modèle pour la présentation d'un Microprojet (MP) en Pays en Voie de Développement » doit être envoyée par courrier ou par email à Caritas Italiana, à l'adresse suivante :

Caritas Italiana
Ufficio MicroProgetti
Via Aurelia, 796
00165 Roma (Italie)

Chaque demande de financement doit inclure, à côté du Modèle de présentation compilé, la lettre formelle de recommandation de l'Evêque local et les factures proforma des achats à effectuer.

Transmission des rapports finals

Les rapports finals, doivent être rédigés selon le « Modèle pour le rapport final d'un Microprojet (MP) en Voie de Développement », doivent être envoyés par email ou par courrier à Caritas Italiana. Dans le rapport, il est exigé une description détaillée des activités réalisées, les témoignages et les histoires des bénéficiaires qui ont été la cible du MP. La documentation complète doit être envoyé par courrier électronique ou par courrier à Caritas Italiana avec les attachements demandés (en particulier photos en format jpeg, factures et reçus des dépenses).

Les rapports finals pas contenant les éléments demandés et/ou contenus dans les modèles ne pourront pas être considérés valides.

Ces lignes directrices sont disponibles sur le site internet www.caritas.it en français, italien, anglais et espagnol.

Pour d'autres informations : micro@caritas.it – Tél. +39.06 66177228